



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2015 – 008

Le 15 janvier, 2015

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus (HOU) Regroupement d'unités

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ("Horizons Canada") va consolider les unités de FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus ("HOU"). Le regroupement d'unités, sur un ratio de 1 pour 4, sera effectif à l'ouverture des marchés le vendredi 16 janvier 2015.

**Les comptes détenant une position dans une série d'option régulière (HOU) doivent se référer aux pages 1-3 de cette circulaire.**

**Les comptes détenant une position dans une série d'option ajustée (HOU1) doivent se référer aux pages 3-4 de cette circulaire.**

#### **FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus (HOU):**

Cette section décrit l'ajustement qui s'appliquera exclusivement aux séries d'options régulières HOU. **Les comptes détenant une position dans une série d'option ajustée (HOU1) doivent se référer aux pages 3-4 de cette circulaire.**

#### **CDCC - détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 3(iii) des règles de CDCC, toutes les options sur HOU seront rajustées comme suit:

- **DATE PREVUE D'ENTREE EN VIGUEUR :**      **16 janvier 2015**
  
- **SYMBOLES DES OPTIONS :**                      **HOU deviendra HOU2**



- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 25 actions de FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus (HOU)
- **MULTIPLICATEUR :** 25
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEE :** Les limites de position et de levée des séries existantes demeureront à 250 000 contrats  
Les limites de position et de levée des nouvelles séries seront de 75 000 contrats
- **PRIX DE LEVEE :** Les prix de levée seront multipliés par quatre
- **NOUVEAU CUSIP :** 440447118

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées. Seules les transactions de clôture seront permises sur ces séries ajustées.

**La Bourse - détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la consolidation et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HOU seront transférées à la classe d'options HOU2 qui constitue le nouveau livrable. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

<b>FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
HOU2	2,00 \$	8,00 \$
HOU2	2,50 \$	10,00 \$
HOU2	3,00 \$	12,00 \$
HOU2	4,00 \$	16,00 \$
HOU2	5,00 \$	20,00 \$
HOU2	6,00 \$	24,00 \$
HOU2	7,00 \$	28,00 \$



### Exemple Numérique

Pour un compte détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est de 4,00\$ et considérant que le prix de fermeture de HOU du 14 janvier 2015 est 2,25\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement serait :

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 4,00\$ \times 100 - 2,25\$ \times 100 = \underline{175\$}$$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option serait:

$$\begin{aligned} \text{Valeur Intrinsèque} &= \text{Prix de Levée agrégé} - \text{Valeur au marché du livrable agrégé} \\ &= \text{Nouveau prix de levée} \times \text{Nouveau Multiplicateur} - \text{Nouveau prix au marché du} \\ &\quad \text{sous-jacent} \times \text{Nouveau livrable en actions} \\ &= 16,00\$ \times 25 - 9,00\$ \times 25 = \underline{175\$} \end{aligned}$$

---

### FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus ajustés (HOU1):

Cette section décrit l'ajustement qui s'appliquera exclusivement aux séries d'options ajustées HOU1. **Les comptes détenant une position dans une série d'option régulière (HOU) doivent se référer aux pages 1-3 de cette circulaire.**

#### CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées aux articles A-902 3(iii), A-902 5(iii) et A-902 5(iv) des règles de CDCC, toutes les options sur HOU2 seront rajustées comme suit:

- DATE PREVUE D'ENTREE EN VIGUEUR :      **16 janvier 2015**
- SYMBOLES DES OPTIONS :                      **HOU1 deviendra HOU3**
- NOMBRE DE CONTRATS :                      **Inchangé**
- NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :                      **- 12 actions de FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus (HOU1)**  
**- Un montant en espèces équivalent à la valeur de 0,50 action de HOU basé sur le prix de fermeture post-ajustement du jeudi 15 janvier 2015**

**\*\*\* VEUILLEZ NOTER QUE LE MONTANT EN ESPÈCES ÉQUIVALENT À LA VALEUR DE LA PORTION D'ACTION ÉLIMINÉE (0,5 ACTION) SERA DÉTERMINÉ LE JEUDI 15 JANVIER 2015 ET NE**

**CHANGERA PAS APRÈS CETTE DATE. \*\*\***

**\*\*\* UNE CIRCULAIRE DE SUIVI CONTENANT LE MOMENT EN ESPÈCES SERA ÉMISE À OU PEU APRÈS LA DATE EFFECTIVE DE CET ÉVÉNEMENT CORPORATIF \*\*\***

- **MULTIPLICATEUR :** 12,5
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée des séries existantes demeureront à 250 000 contrats  
Les limites de position et de levée des nouvelles séries seront de 75 000 contrats
- **PRIX DE LEVÉE :** Les prix de levée seront multipliés par quatre
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP (montant en espèces inclus)

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées. Seules les transactions de clôture seront permises sur ces séries ajustées.

**La Bourse - détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la consolidation et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HOU2 seront transférées à la classe d'options HOU3 qui constitue le nouveau livrable. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

<b>FNB Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
HOU3	6,00 \$	24,00 \$
HOU3	8,00 \$	32,00 \$
HOU3	10,00 \$	40,00 \$
HOU3	12,00 \$	48,00 \$
HOU3	14,00 \$	56,00 \$
HOU3	16,00 \$	64,00 \$



### Exemple Numérique

Pour un compte détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est de 12,00\$ et considérant que le prix de fermeture du HOU du 14 janvier 2015 est 2,25\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement serait :

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 12,00\$ \times 50 - 2,50\$ \times 50 = \underline{\mathbf{487,50\$}}$$

Après l'ajustement, le prix de fermeture ajusté de HOU serait  $2,25\$ \times 4 = 9,00\$$ . Par conséquent, le montant en espèces équivalent à la valeur de 0,5 action serait  $9,00\$ \times 0,5 = 4,50\$$ . La valeur intrinsèque de cette option (après l'ajustement) serait:

$$\text{Valeur Intrinsèque} = \text{Prix de Levée agrégé} - \text{Valeur au marché du livrable agrégé}$$

où

$$\text{Prix de Levée agrégé} = \text{Nouveau prix de levée} \times \text{Nouveau Multiplicateur}$$

$$\text{Valeur au marché du livrable agrégé} = (\text{Nouveau prix au marché du sous-jacent} \times \text{Nouveau livrable en actions}) + \text{montant en espèces}$$

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 48,00\$ \times 12,5 - ((9,00\$ \times 12 \text{ actions}) + 4,50\$) = \underline{\mathbf{487,50\$}}$$

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514-871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

The Exchange Tower  
130, rue King ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5X 1J2  
Tél. : 416-367-2470

Tour de la Bourse  
800, square Victoria, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)